

A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CLOTURE SANS PREAVIS : LES CANDIDATURES SERONT RETENUES PAR ORDRE D'ARRIVEE

INFORMATIONS PREVISIONNELLES

STAGE 2026 FORMATION AU B.N.S.S.A. BREVET NATIONAL DE SECURITE SAUVETAGE AQUATIQUE

CONDITIONS D'ACCES AU STAGE :

- Savoir nager correctement deux nages (l'objet de cette formation est de perfectionner les candidats et non de leur apprendre à nager)
- Avoir 17 ans révolus entre janvier et mai 2026).

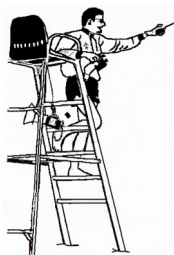
PROGRAMME DU STAGE :

Le stage de formation au BNSSA comporte 2 périodes distinctes :

- Des entraînements en piscine **tous les samedis du 10 janvier au 31 janvier 2026** en matinée.
ET
- Une période groupée durant les vacances scolaires d'hiver **du 07 Février au 21 février 2026.**
- L'examen est programmé de façon prévisionnelle **le 01 ou 08 mars 2026.**

LA FORMATION SE DERoule DE LA FACON SUIVANTE :

- **En piscine :** épreuves de sauvetage, apnées, mannequin, plongeon, nage avec palmes, perfectionnement natation (éducatifs).
- **En salle :** réglementation piscines, plages et lacs et préparation du QCM en e-learning.
- Préparation et délivrance de l'attestation de premiers secours 1 (PSE1)



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



EMPLOI DU TEMPS PREVISIONNEL :

La 1ère période des entraînements du samedi a pour but de mettre en condition les stagiaires le plus rapidement possible en leur faisant aborder les épreuves de l'examen. Le but est aussi d'initier une notion d'équipe à l'intérieur du groupe.

La 2ème période groupée des vacances scolaires d'hiver reste sur le même principe, **mais beaucoup plus soutenue**. Elle est consacrée aux entraînements piscine, à la préparation du QCM et à la formation aux premiers secours (PSE1). Nous utilisons les piscines de Mérignac, Talence et de Villenave d'Ornon et nos salles de cours situées dans la Métropole de Bordeaux.

L'examen est programmé de façon prévisionnelle le 01 ou le 08 mars 2026.

EQUIPE FORMATRICE :

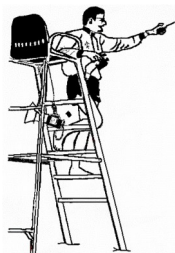
Les entraînements en piscine sont encadrés par des MNS BEESAN et des BNSSA possédant plusieurs années de pratique. Les formations aux premiers secours sont dirigées par un Instructeur et des Moniteurs Nationaux de Secourisme diplômés d'Etat et sapeurs pompiers.

EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION :

Dès la première séance en piscine, les candidats sont évalués : ils doivent être capable d'accomplir 100 mètres brasse, et 250 mètres crawl avec palmes.

Aucun temps n'est exigé mais chaque parcours devra être réalisé sans temps d'arrêt. Après une période de récupération, il leur sera demandé une série d'apnées statiques et dynamiques.

A l'issue de cette sélection, les candidats dont le niveau sera jugé insuffisant par l'équipe encadrante en seront avisés. L'Association se donne la possibilité de refuser tout candidat susceptible de ne pouvoir mener cette formation à terme. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés exceptés les 30 euros de frais de dossier.



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



FRAIS PEDAGOGIQUES :

Le coût de la formation s'élève à 610 euros (six cent dix euros) payables en 2 fois si besoin, soit :

- **2 paiements de 305 euros à l'inscription** (le 1^{er} encaissé début janvier et le 2^{ème} début février 2026)

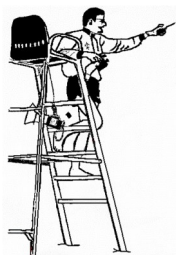
Ces frais pédagogiques englobent :

- Les séances en piscine
- Les cours théoriques en salle
- La préparation et la délivrance de l'attestation de premiers secours 1 (PSE1)
- La documentation inhérente à la Formation
- L'assurance responsabilité civile des stagiaires pendant les cours et l'examen.

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION :

- La fiche d'inscription ci-jointe **dûment complétée**
- 2 photos d'identités avec le nom du candidat noté au dos
- Deux chèques bancaires de 305 euros libellés au nom de l'Association A.P.N.E.S. (**premier chèque encaissé début janvier, deuxième chèque encaissé début février**).
- Le certificat médical ci-joint dûment rempli.
- Une photocopie de la pièce d'identité.

Nous vous rappelons que notre stage est limité en nombre de places et que les candidatures seront retenues par ordre d'arrivée. Dès réception de votre **dossier d'inscription complet votre place est retenue et vous recevrez un mail de confirmation.**



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CONDITIONS D'ANNULATION DU STAGE :

Annulation du fait du candidat :

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'Association
- Annulation entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour avant le début du stage (cachet de la poste faisant foi), il sera retenu 50% du prix du stage.
- Annulation entre le 7^{ème} jour et le début du stage : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation du fait de l'Association :

- En cas d'annulation du stage par l'Association, les sommes versées seront intégralement remboursées aux candidats.

Interruption du stage par le candidat :

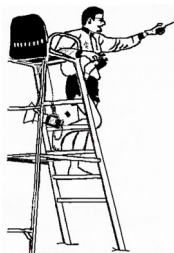
- Il ne sera procédé à aucun remboursement.

CHAMPS D'ACTION DU TITULAIRE du B.N.S.S.A. :

Il peut surveiller une plage, un lac ou une piscine (camping, municipalité, centre de vacances...).

Le titulaire du B.N.S.S.A. n'est pas habilité à enseigner la natation contre rémunération et ne peut entraîner un club à titre payant.

La rémunération d'un titulaire du B.N.S.S.A. débutant se situe aux alentours de 1400 euros net par mois. Concernant les candidats de notre promotion 2025, tous ont travaillé durant la saison d'été.



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



EPREUVES DE L'EXAMEN DU BNSSA

EPREUVE N° 1 :

Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre.
- deux parcours de 25 mètres comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini.
- une plongée dite canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80m et 3,70 mètres de profondeur, le candidat remorque le mannequin en surface puis le remorque sur 25 mètres le visage hors de l'eau.

Pour être jugé apte le candidat doit réaliser cette épreuve en moins de **2 minutes et 40 secondes**.

EPREUVE N° 2 :

Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba en continu de 250 mètres :

- au signal le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba, à la fin de ce parcours de nage, il effectue une immersion complète pour rechercher un mannequin et le remorque sur 50 mètres.

Pour être jugé apte le candidat doit réaliser cette épreuve en moins de **4 minutes et 20 secondes**.

EPREUVE N° 3 :

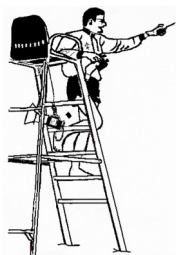
Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord.
- la victime saisit le sauveteur de face, après s'être dégagé de la situation, le sauveteur remorque la victime vers le bord en sécurité.
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel.

- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite explique succinctement sa démarche.

- le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



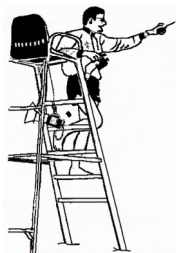
EPREUVE N° 4 :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes. Ce QCM est composé d'un ensemble de 40 questions portant sur les domaines suivants :

- secourisme
 - aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
 - textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade.
- 1 point est attribué pour chaque réponse correcte. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une **note supérieure ou égale à 30**.

EXAMEN POUR LES REVISIONNISTES (tous les 5 ans) :

- réaliser l'épreuve N° 1 en moins de 3 minutes
- réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve N° 3.



APNES

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



FORMULAIRE D'INSCRIPTION STAGE BNSSA

NOM : PRENOM :

ADRESSE DU CANDIDAT :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE DES PARENTS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (Ville et Département ou Pays) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

ETES VOUS TITULAIRE DU BAFA	OUI	NON
ETES VOUS TITULAIRE DU PSC1	OUI	NON
ETES VOUS TITULAIRE DU PSE1	OUI	NON
AUREZ VOUS UN VEHICULE DURANT LE STAGE	OUI	NON

DIPLOMES SCOLAIRES OBTENUS :

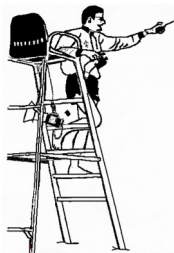
SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

L'Association APNES s'accorde le droit d'annuler le stage pour les raisons suivantes : force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques. Le stage serait alors intégralement remboursé.

Je soussigné avoir pris connaissance des conditions de stage et me conformer au règlement intérieur.

SIGNATURE DU CANDIDAT A.....LE.....

(Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte)



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) et brevet de surveillant de baignade (B.S.B)

Je soussigné(e),, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements ;
- de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau ;
- de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe et la ventilation artificielle ;

Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée), et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes;

Sans correction : - Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. - Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

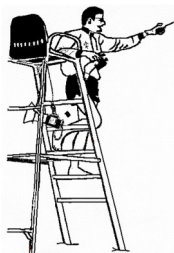
Cas particulier Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 10.

Avec correction : -Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 10) ; Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme d'acuité visuelle de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre indication.

Fait à, le

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION A.P.N.E.S.

Créée en 1994, l'**Association pour la Promotion de la Natation et l'Enseignement du Sauvetage** est affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**.

L'A.P.N.E.S. a pour objet de développer les points suivants :

- La formation au **Surveillant de Baignade**
- La formation au **Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique**
- Dispenser toutes **formations de secourisme**
- Proposer toutes **formations complémentaires** : permis bateau, jet-ski, perfectionnement sauvetage en mer.

L'A.P.N.E.S. est une Association loi 1901, enregistrée à la Préfecture de la Gironde sous le numéro 2/22384 et également déclarée comme organisme de formation par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sous le numéro 72330490633.

Notre taux de réussite aux examens est de l'ordre de 95%. Ce pourcentage confirme la présence de candidats motivés encadrés par des professionnels de terrain passionnés et responsables.

Depuis 32 ans que nous faisons de la formation, de nombreux employeurs nous font confiance et nous sollicitent pour recruter leur personnel saisonnier. Durant les saisons dernières nos candidats et notre équipe d'encadrement ont participé entre autres à la sécurité des baignades sur les communes suivantes :

Plage de LACANAU (33)
Plage de MONTALIVET (33)
Plage de HOURTIN (33)
Plage et lac de CARCANS (33)
Lac du MOUTCHIC (33)
Stade nautique de PESSAC (33)
Plage ARCACHON (33)
Camping des viviers CLAOUEY (33)
Lac de FONTET (33)
Plage de SOULAC (33)
Plage de ST GIRON (40)
Plage du Verdon

Plage de SEIGNOSSE (40)
Lac d'HOSTEINS (33)
Club MÉDITERRANÉE
Piscine de BORDEAUX
Piscine de Mérignac
AQUA LAND (33)
Club PIERRE ET VACANCE
Camping Azur MESSANGE (40)
Camping Pallas SOULAC (33)
Lac de PARENTIS (40)
Camping MAYOTTE (40)